

LA CONSTITUTION DU QUÉBEC

UN GRAND PAS POUR « L'AUTONOMIE » RÉGIONALE ET UN NOUVEAU PAS VERS L'INDÉPENDANCE NATIONALE DU QUÉBEC

INTRODUCTION

Retour sur la question constitutionnelle

Le Québec a déjà tenu deux référendums constitutionnels portant sur son avenir. Deux fois la population on a dit NON. Il s'en est suivi un traumatisme qui dure encore, De la campagne référendaire de 1990, nous gardons le souvenir désagréable d'un nid de chicanes, de querelles et de tricheries. Pas étonnant qu'aujourd'hui, une majorité de citoyens n'en veulent plus de référendum.

Heureusement ce n'est pas mon cas, comme pour la plupart d'entre vous, je crois comprendre...

Quoique qu'en dise le fondateur de la CAQ, François Legault, l'idée de faire de la création d'un pays n'est pas morte. Un pays dont la constitution serait, plus ou moins, associée à un projet de société distincte, mais dépendante d'un autre gouvernement.

Autrement dit, parler souveraineté, revient dans l'actualité mais associée à un projet culturel, social et économique, si possible social-démocrate. C'est ce que je me propose d'explorer avec vous aujourd'hui, dans le contexte du projet de constitution du Ministre Simon Jolin-Barrette, « *Loi constitutionnelle 2025 sur le Québec* ».

Il convient tout d'abord d'éclairer les deux concepts de « *constitution* » et de « *référendum* » pour bien comprendre ce dont il s'agit.

Qu'est-ce qu'une Constitution ?

Une constitution est la loi fondamentale qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un organisme, généralement d'un état ou d'un ensemble d'états.

La Constitution n'est pas un acte de foi, C'est un projet de société. La portée juridique de la constitution d'un état

varie naturellement selon le régime en place. Elle a généralement une valeur supérieure à la loi.

C'est la description des principes fondateurs de l'État national, de ses responsabilités, de valeurs sociales qu'il promeut, de l'équilibre entre les droits et les libertés de la personne et les droits collectifs de la nation.

Par exemple, dans la constitution québécoise du ministre Simon Jolin Barrette, l'Égalité entre les hommes et les femmes l'emporte sur l'exercice individuel de la liberté de religion.

Tous les États ou presque ont adopté une constitution ou loi fondamentale. La Grande-Bretagne, par exemple, n'a pas de constitution écrite (et pourtant ...

Qu'est-ce qu'un Référendum constitutionnel ?

Un référendum *constitutionnel* est une consultation du peuple par les autorités politiques pour savoir s'il accepte qu'une nouvelle constitution soit promulguée, ou que des modifications soient faites au texte constitutionnel en vigueur.

En présence de 2 textes constitutionnel, le projet actuel de Loi du Ministre Jolin Barrette et le projet proposé par le livre « bleu » de Paul Saint-Pierre Plamondon. La question

référendaire soumise au peuple québécois pourrait être :
voulez-vous que le Québec devienne un pays indépendant
?

La Constitution du Canada

Le Canada a adopté une Constitution de 1982 ne convient plus à la population. Une majorité de Québécois l'ont compris et souhaite une réforme. Le gouvernement de François Legault a confié à son ministre de la justice, Sion Jolin Barrette le soin de rédiger une nouvelle. Le titre : « Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec ».

À ses 21 demandes pour des réformes en profondeur au gouvernement fédéral, François Legault s'est fait répondre un NON catégorique, indiscutable et définitif.

Pour voir clair et situer la nation du Québec dans le contexte canadien, il devenait urgent de rédiger et de déposer un véritable projet de Constitution québécois.

Pierre-Elliot Trudeau, en 1982 disait qu'une constitution n'est pas un objet de marchandage ni une convention collective. La constitution d'un état ne doit pas être ambiguë et constamment renégociable.

Elle doit être claire et acceptée par une majorité. et « pérenne », c'est-à-dire qui dure longtemps, mais pas

nécessairement 1,000 ans comme le souhaitait à la blague Pierre Elliott Trudeau.

La Constitution actuelle du Canada ne convient plus à la population du Québec et de ses habitants. Une majorité de Québécois(es) l'ont compris et souhaitent si possible la réformer comme la Coalition sur l'avenir du Québec (CAQ) du gouvernement de François Legault, voire en changer complètement comme le souhaite son ministre de la justice, Simon Jolin Barrette de rédiger une nouvelle constitution. Le titre : « Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec ».

Depuis qu'il est 1^{er} ministre du Québec, à ses 21 demandes pour des réformes en profondeur au gouvernement fédéral. François Legault s'est fait répondre un NON catégorique, indiscutable et définitif.

Dans ce contexte, pour voir clair et situer la nation du Québec dans le contexte canadien, il devenait urgent de rédiger et de déposer un véritable projet de Constitution québécoise.

La constitution d'un état ne doit pas être ambiguë et constamment renégociable. Elle doit être claire. Acceptée par une majorité, et « pérenne », c'est-à-dire qui dure longtemps soit pour se situer par rapport à la Confédération canadienne en tant que province, soit pour se définir comme pays.

Pourquoi avoir besoin d'une constitution?

Pourquoi le Québec a-t-il besoin d'une nouvelle constitution ? Le Québec a besoin d'une nouvelle constitution pour affirmer ce qu'il est, et ce qu'il veut devenir le plus rapidement possible, c'est-à-dire : soit pour se situer par rapport la Confédération canadienne en tant que province, ou soit pour devenir un pays, un État souverain à part entière, c'est-à-dire libre, complet et reconnu, comme le souhaitait si ardemment René Lévesque.

Une société est un ensemble de plusieurs personnes qui mettent en commun des biens, des droits, des capitaux ou des services en vue d'un objectif.

En fait, le Québec est beaucoup plus qu'une « *société* » future « *distincte* ». Le réduire ainsi c'est faire preuve d'une grande ignorance : Il a déjà presque toutes les caractéristiques d'un pays auquel il ne manquerait plus que la « *nationalité* », l'apanage des états souverains.

Pour les fédéralistes, le Québec est et doit rester une « province » comme les autres, c'est-à-dire sans pouvoirs spéciaux qui les distingueraient des autres provinces canadiennes, à l'exception peut-être de la langue française, reconnue comme sa seule langue officielle.

Comme le Canada, (faut-il le rappeler ici), est un pays très majoritairement anglophone, l'anglais domine presque

pratiquement partout, de façon subtile et insidieuse, alors que le pays est officiellement bilingue, qu'il devrait être officiellement bilingue, c'est-à-dire en principe autant anglais que français.

Toutefois l'usage de la langue française n'est pas le seul caractère qui distingue le Québec. En effet le Québec a déjà toutes les caractéristiques d'une nation.

LE QUEBEC, UNE NATION

Il en possède tous les attributs, un territoire bien défini, 11 peuples autochtones-fondateurs (Premières Nations), une population relativement homogène, une économie organisée, une culture nationale très forte, une histoire significative, une langue commune, le français, des institutions structurées et des relations internationales, malgré notre situation politique actuelle de dépendance dans le régime constitutionnel fédéral canadien.

Des plus le Québec au point de vue constitutionnel s'inspire de deux traditions, à savoir la « Common law » britannique et la loi « civile » française, ensemble de règles qui organisent les rapports entre les personnes et ce qu'ils possèdent, la seule province canadienne à en faire autant.

Les Québécois sont conscients de former un peuple original par ses racines, son histoire, sa langue et son code civil, ses institutions, ses échecs et ses succès, ses forces et ses faiblesses.

Le caractère et le tempérament des gens, leurs goûts, leurs coutumes et leurs mentalités, la langue qu'ils parlent offrent au monde une culture irremplaçable dont l'évolution rapide prouve la vitalité.

Du début des années soixante jusqu'au référendum de 1980, le Québec n'a cessé de s'affirmer. Toute une série de slogans politiques en atteste.

EVOLUTION DES « SLOGANS » POLITIQUES

« Désormais » de Paul Sauvé, (10 septembre 1959), « Égalité ou indépendance » avec Daniel Johnson père, en 1965, « *Maîtres chez nous* » de Jean Lesage, le 16 novembre 1962, « *On est capables* », avec Pierre Bourgeault (1934-2003) le (10 septembre 1966), enfin, l'incontournable, « *Le Québec aux Québécois* » (2020), (en 2013), « Le Québec un pays » (puis, maintenant, et plus que jamais, « *On veut un pays* » (2020).

Les partis indépendantistes se sont multipliés. Le Général De Gaulle du haut de l'Hôtel de Ville de Montréal avait lancé le fameux cri retentissant entendu dans le monde entier, « Vive le Québec ... libre ».

À la lumière de ce raccourci, l'importance de disposer du pouvoir politique apparaît en gros plan. Sans pouvoir politique et juridique, le Québec sera toujours rabroué par le gouvernement central aux moments où son affirmation devient menaçante pour l'équilibre canadien.

L'aspiration du peuple québécois à la liberté se manifeste dès lors comme une grande respiration cyclique :

Le nationalisme monte, inévitable. La crise éclate. Intervention de la force, avec en prime la Crise d'Octobre. La peur paralyse l'audace politique, tout finit par retomber, jusqu'au prochain cycle.

Cycles de l'évolution du Québec vers son indépendance

Le nationalisme monte (après 1980), jamais définitivement étouffé ; la crise éclate ; intervention de la force le « love in » de 1995. La peur jugule encore l'audace politique, le verdict tombe, négatif ; l'élan s'épuise et on recommence jusqu'au prochain cycle, 15 ans ...

Le 1er référendum de 1980

Lors de la campagne du Référendum de 1980, (René Lévesque 1^{er} ministre) devant la promesse de grands changements à la constitution canadienne, issue des tenants du NON, bien des québécois se sont mis à rêver en couleurs : le Québec allait enfin trouver sa place légitime au sein de la Confédération canadienne, le peuple serait consulté et respecté, sa culture serait protégée, ses pouvoirs accrus dans certains domaines.

Un droit de véto, un droit de retrait avec compensation lui serait reconnu. Il aurait son mot à dire sur l'avenir de la Constitution canadienne qui deviendrait Sa constitution. Bref, on lui donnerait enfin la place à laquelle il aspire en tant que peuple fondateur.

Dès 1867, la Constitution canadienne stipulait l'existence de deux peuples fondateurs du Canada ainsi que la dualité linguistique. Cette reconnaissance donnait de la force aux revendications de la nation canadienne-française. (Nous sommes un peuple)

En 1980, après l'Échec du référendum, René Lévesque et le Parti Québécois de 1985, dans un document intitulé « *Projet d'accord constitutionnel* » posent 21 conditions pour adhérer à la nouvelle Constitution qui serait rapatriée de Londres sans l'accord du Québec (1982), notamment le partage des pouvoirs sur l'immigration, des limites au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, la réforme des institutions, en particulier le rôle du Sénat.

L'aventure du lac Meech (1990) : accords et désaccords

L'Accord du lac Meech est un projet de réforme constitutionnelle proposé en 1987 par Brian Mulroney aux gouvernements des dix provinces du Canada.

Accueilli positivement au départ par la plupart des acteurs politiques de l'époque, l'Accord s'est vu remis en question au fil des négociations.

Il fait surgir deux conceptions opposées du Canada (l'une avec une seule nation bilingue et un pouvoir central fort, l'autre avec deux nations et des provinces fortes), les débats visant à définir la « société distincte ».

Une crise linguistique majeure opposant le Québec et le Canada anglophone finit par avoir raison du projet, si bien que l'Accord du lac Meech, est finalement rejeté, le 23 juin 1990. Cela donnera naissance à la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Tout cela donnera également naissance à la création d'un parti souverainiste au fédéral, le Bloc Québécois avec Lucien Bouchard et Gilles Duceppe, en juin 1991.

Le rejet de cet Accord mène à un nouveau projet de réforme constitutionnel, l'Accord de Charlottetown, visant à satisfaire les demandes de toutes les provinces canadiennes.

Au Québec, l'échec de l'accord du lac Meech est l'un des principaux facteurs de la remontée du mouvement indépendantiste dans les années 1990.

La Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1990)

Après l'échec de la rencontre du Lac Meech, le premier ministre, Robert Bourassa, lance la grande Commission Bélanger-Campeau, une commission élargie, itinérante et non-partisane, qui devait évaluer la notion de la « *nécessaire association économique* » avec le reste du Canada et la mise en place d'un nouveau contrat social.

Cette énorme Commission, formée de plus de 37 commissaires de toutes tendances et provenant de l'ensemble du pays, 35 spécialistes et 235 groupes (plus de 600 mémoires y ont été soumis), ne pouvait que refléter les discordances du pays

Déposé le 27 mars 1991, le rapport recommande sur la « *souveraineté-association* » en Octobre 1992. Elle amenait l'idée d'un nécessaire partage des pouvoirs entre l'État du Québec et les gouvernements régionaux (municipalités, commissions scolaires, MRC, etc.).

Assez curieusement, n'y a presque pas été question de relations internationales et de politique. Essentiellement, on a appris 25 ans plus tard que cette Commission avait été créée dans l'espoir de juguler la fièvre souverainiste, causée par l'échec du Lac Meech.

En désespoir de cause, le premier ministre Robert Bourassa y est allé d'une célèbre déclaration plutôt étonnante :

Déclaration étonnante de Robert Bourassa

« Le Canada anglais doit comprendre de façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement ». (Assemblée nationale, le 22 juin 1990).

Quinze ans plus tard en 2006, sous le gouvernement de Jean Charest, reconnaît que le Québec forme une nation, sans nationalité, sans aucun pouvoir.

L'inégalité linguistique demeure. Les sociétés de la Couronne ne sont pas toujours tenues de respecter la Loi 101 du Québec

En 2006 le Parlement canadien reconnaît que le Québec forme une nation, une nation parmi d'autres, sans nationalité, sans quelque nouveau pouvoir.

L'inégalité linguistique demeure. Les Société de la Couronne ne sont toujours pas tenues de respecter la Loi 101 du Québec.

Le contenu du Rapport de la Commission Bélanger-Campeau (27 mars 1991)

Le Québec se considère comme une société moderne, développée et ouverte sur le monde.

Il participe à l'espace économique canadien et en tire largement parti à cause de l'Importance des marchés.

Par ailleurs, les tenants du Canada anglais pensent que toutes les provinces doivent être égales, avec un gouvernement central fort et centralisé. On maintient la loi de 1982 qui impose le multiculturalisme canadien d'un océan à l'autre.

L'inégalité linguistique demeure. Les Sociétés de la Couronne ne sont toujours pas tenues de respecter la Loi 101 du Québec, (1977) qui protège et codifie l'usage de la langue française.

En fait, le rapport Bélanger-Campeau ne reconnaît pas explicitement la spécificité du Québec.

Pour une nette majorité de ceux qui participent aux audiences, la souveraineté est donc une des voies de solution, une voie de remplacement viable mais hypothétique du fédéralisme canadien.

Les Québécois se perçoivent encore en tant que peuple distinct et libre de faire ses choix. (Robert Bourassa 22 juin 1990).

Une très nette majorité de nos concitoyens s'est prononcée lors des audiences de cette commission, en faveur de l'avenue de la souveraineté.

Il reste que le Québec doit avoir un mandat de grève avant de tenir un Référendum en 1991 et pouvoir ainsi sortir éventuellement de la Confédération canadienne.

Pour sortir de l'impasse et sortir du statu quo constitutionnel, la souveraineté reste donc la seule solution faisable et viable.

Le 2^e Référendum de 1995

Le référendum québécois de 1995, tenu le 30 octobre 1995, est le deuxième portant sur le projet de souveraineté du Québec. Il a été organisé par le gouvernement de Jacques Parizeau, élu en 1994.

Le référendum de 1995, avec son importance, a contribué à une reconfiguration majeure des forces politiques au Québec. Le Québec est alors passé d'un bipartisme, PQ / PLQ, à un multipartisme, avec Québec Solidaire.

La CAQ (fondée en 2001) par Charles Sirois et François Legault, absorbera finalement l'Action démocratique du Québec » (ADQ) en 2012 et Québec Solidaire (fondé par Françoise David en 2006).

Les Québécois ont alors fait preuve d'une grande maturité démocratique puisque 93.5 % se sont déplacés pour choisir leur avenir. Cela suscite l'admiration de plusieurs observateurs.

Après avoir débattu vivement, 49,42 % ont voté pour le OUI et 50,58 % pour le NON à la souveraineté du Québec assortie d'une offre de partenariat avec le Canada. Ce vote marquait la fin d'un cycle politique né de l'échec de l'Accord du lac Meech cinq ans auparavant.

En 1990 le Canada avait alors refusé les demandes présentées par le Québec pour accepter de signer la Constitution canadienne « *dans l'honneur et l'enthousiasme* », selon le souhait de Brian Mulroney, à Sept-Îles, au mois d'août 1984.

La défaite du référendum québécois de 1995, a contribué à un redéploiement différent du nationalisme québécois qui s'exprime dorénavant en termes « *d'autonomisme* ».

En 1994. des libéraux fondent l'ADQ. En 1995, Parizeau, Bouchard et Dumont fondent le 12 juin, le « *camp du changement* », i.e. l'ADQ. Ils élaborent alors la question référendaire, une suite logique de la Commission Bélanger-Campeau laquelle faisait de l'intégration politique et économique avec le Canada, une condition essentielle.

Le discours de défaite de Parizeau, sur « l'argent et des votes ethniques », vrai pour certains et revanchard et amer pour d'autres, fut dans l'ensemble très difficile à avaler pour un très grand nombre de personnes.

L'ADQ qui a rejoint la Campagne du OUI (Lucien Bouchard et Mario Dumont) optent pour un moratoire (délai) de quelques années sur le front constitutionnel. En 2012, elle fusionne avec la CAQ !

Québec Solidaire, fondé en février 2006 par Françoise David

Québec Solidaire, un parti de gauche, écologiste, féministe altermondialiste, pacifiste, souverainiste et solidaire, se coupe en 2017 de son allié naturel, le Parti Québécois, ? et reste ambivalent concernant la question constitutionnelle du Québec, d'autant plus que la majorité de ses membres sont fédéralistes.

Alliance Québec Solidaire – Parti Québécois ?

Avec le départ de Gabriel Nadeau-Dubois et l'arrivée de la porte-parole Québec solidaire, Ruba Ghazal (2024) de nouveaux espoirs sont permis quant à une nécessaire collaboration indépendantiste.

Un rapprochement est pourtant vraiment nécessaire pour intégrer les « communautés culturelles », et les nouveaux immigrants, dont le PQ a bien besoin pour gagner un 3^e référendum.

Selon le dernier sondage Léger, une majorité des électeurs « solidaires » voteraient encore NON à un éventuel référendum. Mais la donne change. Il y aurait maintenant beaucoup plus d'indépendantistes que de fédéralistes au sein de Québec solidaire (QS).

Avec l'affaiblissement de la CAQ dans son deuxième mandat en 2025, et avec l'ouverture d'esprit et la détermination compétente de Paul Saint-Pierre Plamondon (PSP), chef du Parti Québécois, beaucoup de choses sont encore possibles.

Action démocratique du Québec (1994-2012)

Mario Dumont

En 1994, l'ADQ se joint à la CAQ (centre droit autonomiste) remporte une éclatante victoire avec une majorité de sièges à l'Assemblée nationale (74). Le nouveau premier ministre

François Legault, également ambivalent, reconnaît finalement en Lucien Bouchard un de ses mentors politiques. Comme lui, il est assis entre deux chaises, ni indépendantiste ni fédéraliste.

Les principaux moteurs du nationalisme Québécois prennent alors toute la place dans le discours politique de la CAQ, (90 députés en 2022) reléguant quasiment Québec solidaire (10 députés) dans l'ombre.

Ces moteurs sont la fierté nationale, le mot « *fier* » si cher à François Legault, la réussite économique, « *l'autonomie* » si possible, face à Ottawa, et la promotion d'une culture commune qui les motive, c'est alors le livre de François Legault « Cap sur un Québec gagnant » qui propose « Le

projet Saint-Laurent » une stratégie économique maritime pour le développement économique du Québec.

La CAQ revendique 21 pouvoirs nouveaux au gouvernement fédéral, mais sans guère de succès ...

Finalement, la place du Québec au sein de la fédération canadienne n'est toujours pas réglée. François Legault nous annonce en fin de 2^e mandat et dans l'espoir d'une remontée dans les sondages, la tenue d'un nouveau projet de loi intitulée « *Loi constitutionnel de 2025 sur le Québec* ».

Le projet de Loi constitutionnelle de Simon Jolin-Barrette, « l'essence même de la troisième voie »

Pour tout dire, ce projet de 3^e voie ménage considérablement la chèvre et le chou.

Il convient peut-être de se rappeler ici, que l'Union nationale de 1966, dans son programme intitulé « *Québec d'abord* », proposait déjà de convoquer une assemblée constituante, mandatée par le peuple québécois, pour réviser et compléter la constitution interne du Québec.

Cette constitution devait inclure une formule d'amendement et une charte des droits et libertés essentielles à la vie démocratique.

En effet, Daniel Johnson père, dans son discours réclamait déjà en 1966, « *l'égalité ou indépendance* » ainsi qu'une charte des droits de la personne.

Après plus de 7 ans de gouvernance de la CAQ (2025), le gouvernement de François Legault, malgré la défaveur dans les sondages de l'opinion publique, a décidé de donner le feu vert à son ministre de la justice, Simon Jolin-Barrette, pour qu'il dépose enfin son projet de « *Loi constitutionnelle d'affirmation nationale (loi no. 1)* ».

Ce dernier, dans la promotion de son projet, a soutenu avoir consulté plusieurs grands spécialistes de la question, les politiciens, les universitaires, les constitutionnalistes, et a également reconnu la nécessité de devoir consulter l'opinion publique de façon beaucoup plus large, avant de pouvoir procéder à son adoption.

L'essence de la 3^e voie de la CAQ... ne marche pas

Ce projet de loi, « *l'essence même de la troisième voie* », était pourtant très attendue, voire espérée par un grand nombre, depuis fort longtemps, a été généralement assez bien accueilli comme étant un progrès, une amélioration formelle sur tout ce qui a été fait jusqu'ici.

Ce projet reprend l'essentiel de ce qui a été fait dans le passé. Notamment avec la Loi constitutionnelle canadienne

originale de 1867 et La loi de 1982 rapatriée de Londres par Pierre-Elliott Trudeau, une Loi toujours pas signée et reconnue par le Québec, mais qui s'applique quand même.

Le rapport de force du Québec déjà assez faible ne s'est pas amélioré et ne permet pas le rapatriement de nouveau pouvoirs, tout comme le vrai pouvoir, celui du « pouvoir de dépenser ».

Il faut quand même le souligner, cette loi enchâsse les valeurs consensuelles du Québec, telles que la promotion et la défense du français, le français comme langue commune, la défense et la promotion de la laïcité, l'égalité homme-femme qui a préséance sur les valeurs de la religion.

L'existence de droits collectifs est aussi mise de l'avant. Le remplacement du nom de lieutenant-gouverneur par celui « d'Officier du Québec » ne change pratiquement rien et fait plutôt sourire. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes y est inscrit. De plus, une « Loi sur l'autonomie du Québec », y est soulignée et mise en évidence.

Forces et faiblesses du projet de Loi caquiste

Ce projet de loi de la CAQ innove dans certains domaines, comme celui de la « *Loi sur l'autonomie constitutionnelle* » et la « *Loi sur le nouveau conseil constitutionnel* », permettant au Québec d'être mieux équipé pour faire face

à l'envahissement du gouvernement fédéral, dans les champs de compétences provinciales du Québec.

La « *Loi sur l'autonomie constitutionnelle* » refuse la relation de subordination entre les deux ordres de gouvernement et l'assujettissement de la « Charte québécois (des droits et libertés de la personne) » à la « Charte Canadienne des droits et libertés », inspirée par la défense et la promotion du multiculturalisme canadien.

En cas de conflit ou de problème, comme on le sait peut-être, c'est désormais la Charte du Québec, espère-t-on, qui prévaudra sur celle d'Ottawa.

Il reste que, même s'il y a présentement un appui favorable, il n'y a toujours pas de consensus quant à certaines lois qui relèvent du Gouvernement fédéral, comme les Lois sur l'avortement et le droit de mourir dans la dignité, par exemple.

Vers une assemblée constituante ?

Il y a aussi présentement une absence de consultations publiques élargie, pour cette question éminemment importante pour l'avenir de toute une nation.

Enfin, il y a aussi absence de consensus trans-partisan pour ce texte fondateur, lequel, à mon humble avis, devrait être adopté par une « *assemblée constituante* » représentant

toutes les régions du Québec et toutes les couches de la population.

En résumé ce projet de loi est beaucoup moins ambitieux, démocratique et moins rassembleur qu'on l'aurait souhaité.

Réaction des partis politiques à l'Assemblée nationale

Tous les partis politique représentés à l'Assemblée nationale se sentent concernés par l'avenir politique et constitutionnel de notre nation.

Aussi, devront-ils provisoirement mettre de côté leurs convictions politiques partisans pour permettre de nouveau, cet exercice de démocratie participative, nous permettant ensemble de pouvoir décider librement de notre avenir.

Le Parti Québécois

Le Parti Québécois sous la gouverne de Paul Saint-Pierre Plamondon, qui malgré que les Québécois souhaitent présentement le maintien du Québec dans le Canada à 65 %, croit quand même que les sondages peuvent changer.

Il est conscient qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour changer les choses. Rien pour changer son engagement de tenir un référendum sur la souveraineté en 2026, ou d'ici 2030.

Pour lui, l'obtention d'une majorité de sièges serait suffisante pour lui donner la légitimité de procéder démocratiquement au changement dans plusieurs domaines, et de remplir ainsi sa promesse de tenir un référendum sur l'indépendance, au moment opportun dans un premier mandat.

Paul Saint-Pierre Plamondon (PSPP) s'inquiète du fait que le modèle canadien constitue une menace pour la paix sociale, avec un manque de partage de notre culture et de notre langue, avec un modèle d'immigration inapproprié et même dangereux pour le Québec.

On doit donc prendre nos responsabilités pour faire face à notre destin, plutôt que de se laisser mourir et lentement disparaître dans l'histoire de l'humanité. La résignation et ne rien faire signifie le déclin et la disparition lente et progressive du peuple québécois.

Le nouveau parti Libéral de Pablo Rodriguez

Le parti Libéral, qui se pense en affaires, et qui se trouve aussi nationaliste québécois que le PQ, est par ailleurs, contre la tenue d'un (3^e) troisième Référendum sur l'avenir

du Québec. Pour le chef, Pablo Rodriguez, la priorité c'est de soigner les gens, et de rétablir la confiance envers le gouvernement.

Un troisième référendum constituerait, pour lui, une menace à la paix sociale au Québec. Il amènerait de l'instabilité, très mauvaise pour le secteur économique. Les entreprises ont besoin de stabilité et de prédictibilité afin de savoir où l'on s'en va.

Il souhaite signer la constitution canadienne, sans même savoir quelle seraient les demandes du Québec. Pour lui, ce n'est pas une priorité et il ne s'engage pas à le faire maintenant.

La coalition pour l'avenir du Québec (CAQ)

Finalement, la CAQ de François Legault, avec sa majorité au parlement pourrait malgré tout, faire adopter ce projet de loi constitutionnel, même s'il est contesté par les trois oppositions législatives du PQ, du PLQ et de QS, et même s'il n'a pas encore reçu l'approbation du public en général.

Les conséquences ne pourraient qu'être dévastatrices pour la CAQ, qui est déjà considérablement affaiblie dans plusieurs domaines et pour toutes sortes de raisons.

Depuis plus de 7 ans maintenant, nous sommes gouvernés par un gouvernement qui n'est ni fédéraliste ni séparatiste, mais bien « *nationaliste* » et « *autonomiste* » que l'on appelle la caque (CAQ).

« *L'autonomisme* » qui est ainsi mise de l'avant. est une doctrine politique appliquée à une nation ou à une région, qui assure la préservation des pouvoirs existants et cherche à acquérir de nouvelles compétences, souvent par un degré plus élevé de décentralisation politique.

Des territoires autonomes existent beaucoup en Europe, la Bretagne en France, la Catalogne et le pays basque en Espagne, la Sicile en Italie, et 4 régions autonomes en Grande-Bretagne : l'Écosse, le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Angleterre.

La CAQ ne croit pas qu'avec l'indépendance, le PQ pourrait mieux développer l'économie du Québec, mieux protéger notre environnement, avoir des finances publiques saines ou encore avoir de meilleurs services en éducation et en santé, et finalement, mieux gérer nos frontières et notre armée.

Reconnaissons ici, qu'il est difficile d'être optimiste et « fiers », quand on voit tous les problèmes que l'on a

présentement au Québec : l'État délabré de nos routes, de nos écoles et de nos hôpitaux, des familles qui n'arrivent pas à se loger, des itinérants sans abris de plus en plus nombreux, tout cela n'a pas de quoi nous rendre « *fiers* » et confiants en l'avenir.

La seule véritable question qui se pose encore aujourd'hui, c'est de savoir si nous voulons encore d'une constitution à l'intérieur du Canada ou l'extérieur du Canada, et seule une élection générale ou mieux encore, un référendum national déterminant, pourra enfin résoudre cette question fondamentale pour l'avenir du peuple québécois

CONCLUSIONS

Considérant la tenue d'un 3^e référendum sur l'avenir constitutionnel de notre nation, il me semble important de redire de nouveau ici et en terminant, qu'il s'agit là d'un processus évolutif et qu'il ne pourra dès lors, réussir facilement et immédiatement à résoudre tous les problèmes de notre société.

Cependant, il aura néanmoins réussi à nous convaincre de notre entière responsabilité en cette matière et de connaître le pouvoir du changement

Le 3^e Référendum du Québec, sera de nouveau un affrontement déclaré entre deux légitimités gouvernementales, normalement honnêtes et

démocratiques, une gouvernance provinciale et une gouvernance fédérale, en vue de déterminer, si possible, l'avenir politique et constitutionnel de notre nation.

Ce sera probablement une lutte terrible pour une réappropriation de pouvoirs en vue de mieux administrer et de mieux gérer la gouvernance de deux peuples différents, dans le respect l'un de l'autre, voire dans la bonne entente, la coopération et l'entraide.

Un OUI référendaire ne résoudra sûrement pas tous les problèmes de notre société, mais nous en aurons quand même tous, collectivement et individuellement la liberté, la responsabilité et la possibilité d'améliorer notre situation dans l'ensemble de notre société et la possibilité de choisir librement notre type de gouvernance.

Le projet de Loi du gouvernement de la CAQ, soumis par son ministre de la justice de Samuel Jolin Barrette, est certes très intéressant mais il est loin de répondre aux besoins et aux aspirations de toute une population, celle du Québec en 2025

Les Québécois(es) n'ont même pas encore été consultés individuellement et collectivement comme il se doit, et de façon adéquate, et ce, d'autant plus que, depuis plus de 30 ans, plusieurs changements se sont produits dans plusieurs domaines et dont il nous faudra tenir compte

dans notre petite société, depuis le dernier référendum de 1985.

En réalité, tous changements font en sorte que cet éventuel 3^e référendum, proposé par le Parti Québécois sera différent à plusieurs égards, et qui sait encore plus important et lourd de conséquences.

Le 3^e référendum sur l'Indépendance du Québec est l'occasion inespérée pour les gens de notre génération de tendre la main aux plus jeunes qui n'étaient pas encore nés au début des années quatre-vingt (1980), les 45 ans et moins, au moment de toutes ces démarches référendaires et constitutionnelles pour l'Indépendance et la création du pays du Québec, l'avenir du peuple québécois.

Merci beaucoup de votre attention ! Je vous souhaite une bonne fin de journée !

Cordiales salutations !

Jean-Louis Bourque

Politologue